

Délibération No.10-2024
Budget principal - Budget primitif 2024

**Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du
vendredi 29 mars 2024**

étaient présents

au titre de l'État

. Mme Marie Isabelle Allouch, Cheffe du service de la coordination des politiques et de l'appui territorial, représentant Mme Martine Clavel, Préfète de la Charente

au titre du Département de la Charente

. Mme Hélène Gingast, conseillère

au titre de la Ville d'Angoulême

. M. Gérard Lefèvre, maire adjoint
. M. Gérard Desaphy, conseiller

Au titre de la Région Nouvelle Aquitaine

. Mme Martine Pinville, Conseillère

Représentants du personnel

. Mme Cerise Jouinot

Personnalité Qualifiée

. M. Olivier Balez, personnalité qualifiée
. M. Lucas Hureau, personnalité qualifiée

Avaient donné pouvoir

. Le Président, M. Patrick Mardikian étant absent pour motif impérieux, a donné pouvoir à M. Gérard Desaphy et lui délègue la présidence de ce conseil d'administration.
. Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine avait donné pouvoir à Mme Marie Isabelle Allouch représentant de Mme la Préfète
. M. Jean François Dauré, Vice-président du département de la Charente avait donné pouvoir à Mme Hélène Gingast.
. M. Jean-Philippe Martin, représentant du personnel avait donné pouvoir à Mme Cerise Jouinot.

Étaient excusés

. M. Jean Hubert Lelièvre, conseiller, Département de la Charente
. M. Jean Pierre Pagola, comptable public, Paierie Départementale de la Charente

Ont également participé à ce conseil

. Mme Catherine Moreau, directrice de la culture, Département de la Charente
. M. Thomas Schnabel, directeur culture, Grand Angoulême
. M. Frédéric Defaccio, Directeur Culture, Ville d'Angoulême
. M. Sylvain Pothier-Leroux, responsable rayonnement territorial et politique de l'image, Ville d'Angoulême

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . Mme Isabelle Barrère, Cheffe du Service Filières Culturelles, Région Nouvelle Aquitaine

présents : 8

pouvoir : 4

votants : 12 (sur 13 membres)

Délibération No. 10-2024

Budget principal - Budget primitif 2024

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image ».

Exposé des motifs :

Le budget primitif ici détaillé est basé sur les orientations budgétaires présentées lors du conseil d'administration de la Cité du 16 février 2024.

Le budget 2024 se construit sur la base de la stratégie de développement amorcée par la nouvelle Direction dont les contours prendront définitivement forme au travers de la future Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO), discutée actuellement au travers d'un Comité Technique (COTECH) rassemblant les partenaires institutionnels de la Cité.

Pour accompagner la réflexion des partenaires institutionnels de l'EPCC sur les enjeux et les conséquences de cette stratégie, il est apparu nécessaire au COTECH d'engager un travail prospectif spécifique. Les questions liées aux bâtiments, à leur adéquation au projet, à leur réhabilitation impliquent en effet des investigations spécifiques, que la Cité ne peut mener seule faute de l'expertise technique nécessaire. La Cité étant, par son activité et ses emprises (12 000 m²), un acteur essentiel du paysage, il semble, par ailleurs, opportun de compléter ce travail par une évaluation des besoins actuels de l'écosystème territorial, pour les mettre en cohérence avec les évolutions du projet de l'EPCC.

Le COTECH a donc souligné la nécessité d'une étude qui poursuive un double objectif, à la fois macro et micro :

- mettre en cohérence le projet de la Cité avec les espaces dont elle a besoin,
- identifier les besoins de l'écosystème de l'image et les mettre en cohérence avec le projet de la Cité et les espaces dont elle dispose(ra).

Cette étude est au budget 2024 avec des financements fléchés qui restent à solliciter auprès des partenaires.

Ce budget 2024, dont les grandes lignes ont été établies, s'inscrit dans la logique du budget primitif de l'année précédente avec une trajectoire budgétaire qui reste prudente dans sa construction tant en dépenses qu'en recettes notamment vis-à-vis de la baisse annoncée du coût de l'énergie. Ceci malgré un résultat 2023 dont l'affichage est meilleur que les prévisions votées il y a un an.

La programmation des activités culturelles qui reste dense avec différentes opérations et expositions à venir, vise tous les publics et plus particulièrement ceux éloignés de la culture tout en poursuivant le rayonnement de la Cité au plan national et international.

Ainsi, sont prévues des expositions d'envergure telles que « Croquez ! » ou encore « Marvel : super héros et cie », la prolongation des expositions FIBD 2024 au Vaisseau Moebius, des projets destinés au jeune public avec la revue Biscoto ... L'enjeu de cette programmation est de créer un équilibre entre des propositions patrimoniales, des projets transversaux et une offre grand public et familiale.

De nombreux projets d'action artistique seront également engagés en 2024 : une installation participative avec des enfants résidents de quartiers prioritaires et l'artiste anglais Ron Haselden, la continuation de l'action « Une Bd et au lit », l'itinérance estivale d'une exposition consacrée aux jeux olympiques et d'un dispositif de cinéma en plein air alimenté par des vélos, , une édition des Rencontres internationales de la bande dessinée consacrée à la francophonie, la création d'une collection pour le dispositif des Micro-Folies,...

La mise en œuvre de ces opérations culturelles s'inscrit dans une recherche de financements fléchés via des subventions spécifiques (CNL, Olympiades culturelles ...), des partenariats privés (Fondation Primat ...), du mécénat.

Enfin, le développement des recettes propres et le soutien des membres financeurs via un rebasage des contributions statutaires permettront d'ancrer le fonctionnement courant et culturel de la structure sur des points spécifiques : pérennisation de certains emplois précaires, actions ciblées vers des publics identifiés, diversification des actions culturelles ...

La maîtrise de la situation financière de l'institution et le maintien d'un fonds de roulement, suite aux premières reconstitutions opérées ces dernières années, doivent rester en 2024 des objectifs prioritaires dans un contexte budgétaire contraint.

Cette consolidation passera par la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant (qui restent soumises à des évolutions structurelles : évolution de la masse salariale, coûts de maintenance et d'entretien des divers bâtiments, hausse du prix des matières premières) et par le développement des recettes comme évoqué supra.

Enfin, les actions engagées dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement ces dernières années, pour la réhabilitation complète et la modernisation des équipements et des bâtiments de l'établissement, devront se poursuivre en 2024 avec l'appui des différents membres financeurs.

Sur le plan des travaux et des aménagements cette année 2024 sera marquée par la refonte de l'actuel parcours permanent du musée. Ce dernier connaîtra une première phase de réhabilitation passant par du « démontage » et l'exploitation des espaces via l'installation d'expositions temporaires qui permettront de maintenir une programmation culturelle à l'attention des visiteurs. Durant cette phase de travaux, l'actualisation du Projet scientifique et culturel du musée sera engagée.

Rappelons que ces actions d'investissement devront nécessairement s'inscrire en lien avec les orientations stratégiques voulues pour la Cité eu égard aux enjeux immobiliers existants et aux contraintes financières/environnementales qui s'imposent. Ainsi, conformément aux décisions du conseil d'administration, l'étude énergétique réalisée en 2016 pour le Vaisseau Moebius sera, dans un premier temps, actualisée et étendue au bâtiment de la Maison des auteurs puis au bâtiment du Musée, dans un second temps.

A ce stade, c'est donc un **déficit prévisionnel estimé à 349 K€ qui serait attendu pour l'exercice 2024**. Grâce au report des résultats excédentaires des années précédentes, l'équilibre financier est obtenu et affiché sur le budget primitif 2024. Bien entendu, cela s'opère par une ponction sur le fonds de réserve et en supprimant de nombreuses marges de manœuvre.

Le solde disponible, soit environ 718 K€, peut être considéré comme la réserve financière potentiellement disponible pour la structure. Ce montant est inscrit sur le chapitre des « dépenses imprévues » de la section de fonctionnement au budget primitif 2024 afin d'en avoir une identification précise et distincte des autres charges. Cette somme pourra être amenée à être utilisée et reconstituée suivant les besoins et les disponibilités financières de l'établissement au cours de l'exercice 2024.

Les nécessaires rebasages actuellement à l'étude pourront faire l'objet du vote d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative en cours d'année afin d'acter et d'intégrer le montant des nouvelles contributions statutaires au budget primitif 2024 ainsi que les éventuelles nouvelles dépenses afférentes.

Enfin, rappelons que les efforts réalisés au niveau des dépenses de la section de fonctionnement et les résultats attendus au niveau des recettes sont étroitement liés à l'apport de nouvelles subventions d'équipement notamment dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements. En effet, ces soutiens fléchés en investissement permettront le financement des opérations de modernisation et de réhabilitation des bâtiments et des équipements pour le développement de l'activité de l'établissement et l'accueil du public dans des conditions optimales.

Section fonctionnement

I - Les dépenses de fonctionnement 2024

Elles sont positionnées pour un montant total de **7 812 368.55 €**, en hausse de +939 K€ par rapport au BP 2023. Elles se décomposent de la manière suivante :

Les **charges à caractère général** d'un montant de **3 605 482 €**, soit une hausse de +387 K€ par rapport aux crédits inscrits au budget primitif 2023.

Notons que le stock de la librairie inventorié en fin d'exercice 2023 soit la somme de 252 K€ est porté pour la première fois en budget primitif dans les charges à caractère général. Des crédits sont inscrits en recettes (ventes de marchandises) pour le même montant afin de neutraliser l'impact financier sur le budget.

Les frais de maintenance/entretien restent quant à eux toujours soutenus pour les bâtiments avec une hausse d'environ 7% et les fournitures d'entretien d'environ 13%.

Les dépenses de communication globale sont en hausse de 20% pour permettre notamment d'accompagner les opérations estivales et le renouvellement de l'offre suite à la dépose du parcours permanent.

Les frais de transport connaissent une hausse de 60% principalement avec la récupération d'éléments qui devraient à termes intégrer le parcours permanent (géode Rémy Martin, arches de Mézières).

En cumul, ces dépenses d'ordre culturel sont en hausse d'environ 380 K€ par rapport à l'année 2023 mais elles bénéficient pour la plupart en contrepartie de recettes fléchées soit environ 50% de produits à recevoir.

Les dépenses prévisionnelles de fluides sont positionnées quant à elles sur le budget 2024 à un niveau moindre que les dépenses prévisionnelles de l'année 2023. Ils intègrent la hausse des dépenses liée à la prise en charge à 100% des fluides pour l'ensemble des chais Magelis sur 10 mois (contre 50% des charges d'électricité et 25% des dépenses de gaz auparavant).

En cumul, c'est tout de même une baisse globale du coût des fluides d'environ 324 K€ qui est inscrite dans les prévisions 2024 par rapport aux prévisions 2023.

Ces différents éléments sont à prendre en considération et justifient le positionnement des charges à caractère général à un niveau supérieur à celui de l'année 2023.

Les **charges de personnel** s'établissent à **2 567 022.03 €** soit une hausse d'environ +160 K€ par rapport au budget primitif 2023. Cette hausse est liée aux ajustements prévisionnels effectués entre les lignes budgétaires.

La hausse du point d'indice qui sert de base au calcul de l'ensemble des rémunérations et des charges afférentes, dont l'application est fixée par la convention collective de l'établissement, a été prise en compte dans la construction budgétaire 2024.

Les effectifs avec des bas salaires bénéficient exceptionnellement cette année et par application des dispositions de la convention collective d'une revalorisation des bases de leurs rémunérations (inflation, baisse pouvoir d'achat).

Ces évolutions de dépenses incompressibles représentent à elles seules une hausse estimée à + 70 K€.

Des mouvements de personnel (départs en retraite) pourront avoir une incidence sur la réalisation des dépenses et une partie des crédits nécessaires a été inscrite par anticipation au budget soit un montant d'environ 73 K€.

Les dépenses relatives aux emplois en contrats aidés et en contrats à durée déterminée sont quant à elles en hausse assez significatives. Toutefois, des aides fléchées sont inscrites en contrepartie et couvrent environ 50% de ces nouvelles charges.

Les **dépenses imprévues** quant à elles s'établissent à un montant de **718 164.52 €** et correspondent à la prise en compte d'une réserve financière dite « fonds de roulement » qui découle des précédents excédents reportés, déduction faite des crédits portés au budget primitif 2024 en vue de son équilibre. Les sommes inscrites sur ce chapitre pourront être utilisées en cours d'exercice pour faire face à des événements imprévus.

Concernant les autres charges, on retrouve :

- les autres **charges de gestion courante** pour **416 100 €** avec un niveau supérieur à celui inscrit au BP 2023 soit une hausse de +162 K€. Ce chapitre intègre notamment les droits d'auteurs à payer pour des interventions et/ou des créations et des conceptions graphiques/scénographique pour les expositions, les projets culturels ;

La hausse du budget est en lien avec les différentes opérations envisagées tant au niveau des expositions que des résidences d'auteurs ou les projets spécifiques. Des financements fléchés viennent réduire l'impact financier de ces dépenses au regard des partenaires engagés sur les projets.

- les **charges financières** pour **4 500 €**, montant identique au BP 2023;
- les **charges exceptionnelles** pour **21 100 €** correspondent à l'inscription de crédits nécessaires à opérer des régularisations pour des factures clients émises sur N-1. Ces dépenses sont neutralisées par des recettes du même montant inscrite au BP 2024 en contrepartie.

Les crédits de ce chapitre sont en baisse d'environ -20 K€. En effet, auparavant ce chapitre intégrait les dépenses relatives aux acquisitions d'œuvres et d'originaux pour un montant de 40 K€. Ces dépenses sont désormais inscrites en section d'investissements. A noter qu'elles restent fixées au même niveau qu'en 2023 sur le BP 2024 et nécessiteront des financements via des crédits qui restent à trouver/bloquer sur la section de fonctionnement.

- les **dotations aux amortissements** sont inscrites pour un montant de **480 000 €** en hausse par rapport à celui du BP 2023 soit + 50 K€ eu égard au montant des dotations effectivement réalisées sur l'exercice 2023 soit environ 476 K€. Le niveau prévisionnel des dotations inscrites pour 2024 reste soutenu afin de tenir compte des travaux et des renouvellements d'équipements envisagés grâce aux subventions d'équipement.

II - Les recettes de fonctionnement 2024

Elles sont positionnées pour un montant total de **6 745 239 €**, hors reprise des excédents antérieurs reportés et sont en hausse d'environ + 770 K€ par rapport au BP 2023.. Les produits de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

Les **recettes propres** sont positionnées à hauteur de **1 613 750 €** soit un montant supérieur de 14% à celui inscrit au budget primitif 2023 (+197 K€) mais par prudence d'un montant qui reste inférieur de 7% aux chiffres effectivement réalisés en 2023.

Des pistes sont à l'étude pour l'occupation des espaces rendus disponibles dans le Vaisseau Moebius. Des recettes prévisionnelles sont donc inscrites en conséquence afin de poursuivre la dynamique vertueuse et assurer la stabilité financière de la structure.

Des recettes complémentaires sont également attendues sous la forme de produits exceptionnels tels que des versements de partenaires sur des projets et expositions spécifiques, remboursements de bourses d'auteurs, partenariats presse, partenariat université pour financement de postes (catalogage), ventes de box cinéma, refacturation de charges, loyers et charges locatives,...

Les recettes propres représentent environ 24% des produits attendus en 2024 hors excédents reportés.

Les **subventions et financements fléchés** à des opérations spécifiques représentent **1 275 800 €** sur le BP 2024 soit une hausse d'environ + 172.5 K€ par rapport au BP 2023.

La hausse des subventions fléchées à projets sur les projections 2024 s'explique par la diversification des opérations culturelles envisagées. Ces actions restent, pour la plupart, associées à des financements

affectés ou à la recherche de soutiens financiers propres. Ces recettes viennent en complément de certains fonds perçus et inscrits en recettes propres ou en produits exceptionnels.

Rappelons également, l'inscription dans ce chapitre de la subvention allouée par Grand Angoulême à hauteur de 57 560 € chaque année au titre des activités culturelles développées par l'établissement et pour le soutien de l'accompagnement des auteurs en difficulté.

Les subventions fléchées représentent environ 19% des produits attendus en 2024 hors excédents reportés.

Les **contributions statutaires** des personnes publiques membres de l'établissement pour participer au financement de la Cité soit un montant total de **3 048 263 €**. Elles intègrent le rebasage du Conseil Départemental de la Charente à hauteur de + 60 K€ et la transformation attendue de l'aide fléchée versée par l'Etat à hauteur de 20 K€ en contribution pérenne.

Ces participations représentent environ 45% des produits inscrits en 2024 hors excédents reportés et se répartissent de la manière suivante en section de fonctionnement :

- Département de la Charente : 1 165 814 €,
- État : 804 229 €,
- Ville d'Angoulême : 694 678 €,
- Région Nouvelle Aquitaine : 383 542 €.

Les rebasages et l'apport de nouvelles contributions doivent être envisagés comme une solution pérenne pour assurer le maintien de l'équilibre financier de la structure au regard du développement continu de ses activités culturelles et de son rayonnement dans le domaine de la bande dessinée et de l'image. Ces apports doivent également permettre d'envisager de nouveaux recrutements qui seront indispensables pour le fonctionnement optimal de la structure.

Concernant les autres produits on retrouve :

- les **atténuations de charges** pour **359 203 €** qui concernent principalement les aides perçues pour les contrats aidés et les remboursements de la caisse d'assurance maladie, de la prévoyance. Les crédits inscrits dans ce chapitre sont en forte hausse soit + 314 K€ eu égard à la saisie du montant des stocks constatés pour la librairie en fin d'exercice 2023 soit 252 K€ ceci afin de neutraliser la dépense existante en contrepartie dans les charges ;
- les **autres produits de gestion courante** pour **33 223 €** qui correspondent notamment à la part des chèques déjeuners qui reste à la charge des salariés ;
- les **produits exceptionnels** avec des crédits inscrits à hauteur de **65 000 €** sont en hausse d'environ +33 K€. Ces recettes comprennent notamment des versements exceptionnels sous la forme de dons dans le cadre de projets spécifiques tel que des expositions et des résidences d'auteurs (Fondation Primat) ;
- les **opérations d'ordre** pour **350 000 €** sont inscrites à un niveau identique à celui du BP 2023 pour la reprise sur les provisions et dépréciations (amortissement des subventions d'investissement au même rythme que les amortissements des investissements ad-hoc). L'autofinancement à supporter en section de fonctionnement c'est-à-dire le delta entre les amortissements et les reprises de subventions s'élève à 130 K€.

⇒ **Au regard des dépenses et des recettes indiquées ci-dessus le budget primitif de fonctionnement ainsi construit est présenté en équilibre pour l'année 2024.**

Section investissement

Les dépenses d'investissement 2024

Elles s'élèvent à un montant total de **724 874 €** et sont décomposées de la manière suivante :

- un montant de **138 873.74 €** qui correspond au **déficit antérieur reporté** de l'exercice 2023.

- la somme de **350 000 €** au chapitre des **opérations d'ordre** pour la reprise des subventions d'investissement au rythme des amortissements et d'éventuels travaux en régie réalisés en interne par les équipes techniques.
- la somme de **196 000 €** au chapitre des **immobilisations** (chap. opération 200905) qui comprend :
 - des dépenses prévisionnelles qui pourront être effectuées via l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, pour des travaux et des acquisitions indispensables au bon fonctionnement de l'établissement et non pris en charge via les subventions fléchées du type organes de gestion climatique et/ou de sécurité, équipements techniques divers, remplacement matériel et outillage,... ;
 - des dépenses prévisionnelles d'ordre général à destinations techniques, informatiques mais aussi à vocations culturelles qui s'inscrivent dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement engagé ces dernières années et qui disposent de financements fléchés (Région, FNADT, CD16).

Ainsi, les crédits nécessaires au financement d'une étude de faisabilité à hauteur d'environ 50 K€ sont inscrits en budget primitif 2024 dans cette section d'investissement avec des financements fléchés en contrepartie.

Enfin, à ces dépenses prévisionnelles s'ajoutent environ 1 385 555 € de crédits restants à dépenser à la clôture de l'exercice 2023.

- un montant de **40 000 €** est inscrit pour la première année au chapitre des **immobilisations corporelles** et plus particulièrement sur la ligne « Collections et œuvres d'art ». Il s'agit de l'inscription des crédits alloués aux acquisitions d'originaux pour l'année 2024 qui étaient initialement inscrits en section de fonctionnement.

Les recettes d'investissement 2024

Elles s'élèvent à **719 613 €** et se répartissent de la manière suivante :

- la somme de **480 000 €** au chapitre des **opérations d'ordre** pour l'amortissement des immobilisations ;
- la somme de **239 613 €** inscrite au niveau des **subventions d'investissement** et qui correspond aux subventions d'investissement attendues dans le cadre des investissements en cours et à venir.

A ces recettes prévisionnelles, s'ajoutent environ 1 703 601 € de crédits restants à percevoir à la clôture de l'exercice 2023, qui correspondent à des soldes de subventions d'équipement de l'Etat au titre du FNADT (solde subvention 2020), du Département de la Charente (solde subvention 2021-2023) et de la Région Nouvelle Aquitaine (solde subvention 2021).

Dans le cadre de la politique d'investissement pour le maintien en bon état des bâtiments, l'accueil du public et le développement des activités il convient de noter :

- le décalage toujours existant entre les dates d'engagement des travaux d'investissement et les dates de versement des subventions d'équipement qui nécessite à la Cité de faire une avance de trésorerie avec un impact sur son fonds de roulement et d'éventuels frais financiers,
- la nécessité pour l'établissement d'assumer le financement de ses amortissements soit un delta entre les dotations aux amortissements et les reprises sur subventions d'équipement d'environ 130 000 €, qui impacte indirectement le budget de fonctionnement 2024.

Le tableau donné ci-dessous à titre indicatif traduit l'impact sur le budget de fonctionnement du financement des amortissements dont la hausse est en lien avec la hausse des projets d'investissement engagés ces dernières années :

		réalisé 2021	réalisé 2022	réalisé 2023	BP 2024
dép.	dotations aux amortissements	294 920 €	380 512 €	475 926 €	480 000 €
rec.	quotes-part des subv. d'invest. reprises et travaux en régie	194 991 €	346 547 €	282 465 €	350 000 €
	Impact sur budget fonctionnement	- 99 929 €	- 33 964 €	- 193 461 €	-130 000 €

Toutefois, en contrepartie, des ressources importantes sont générées en section d'investissement notamment pour l'autofinancement prévisionnel de certaines dépenses ou travaux qui n'entrent pas dans le champ des subventions fléchées. Si ces ressources ne sont pas utilisées dans l'immédiat, elles contribuent à générer un excédent de la section d'investissement.

⇒ **Au regard des dépenses et des recettes indiquées ci-dessus, le budget d'investissement ainsi construit pour l'exercice 2024 présente un résultat déficitaire prévisionnel de l'ordre de - 5 261€.** Toutefois, en intégrant les restes à réaliser le résultat prévisionnel est un excédent d'environ + 310 246 €.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- de valider le budget primitif 2024 détaillé dans le présent rapport pour le budget principal de la Cité et qui fait suite au débat d'orientations budgétaires du 16 février 2024.

Patrick Mardikian



Président conseil d'administration de la Cité

BP 2024 - Section fonctionnement

DEPENSES D'EXPLOITATION

		BP 2023	BP 2024	diff. BP24-BP23
Chap.	Libellés			
011	Charges à caractère général	3 218 000 €	3 605 482 €	387 482 €
012	Charges de personnel	2 406 303 €	2 567 022 €	160 719 €
022	Dépenses imprévues, fonds de réserve	519 710 €	718 165 €	198 455 €
65	Autres charges de gestion courante	253 600 €	416 100 €	162 500 €
66	Charges financières	4 500 €	4 500 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	41 100 €	21 100 €	-20 000 €
042	Dotation aux amortissements et provisions	430 000 €	480 000 €	50 000 €

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION

6 873 213 €	7 812 369 €
-------------	-------------

RECETTES D'EXPLOITATION

		BP 2023	BP 2024	diff. BP24-BP23
Chap.	Libellés			
002	Excédent antérieur reporté	898 305 €	1 067 130 €	168 825 €
013	Atténuation de charges	45 059 €	359 203 €	314 144 €
70	Ventes de produits, prestations	1 416 550 €	1 613 750 €	197 200 €
74	Subventions d'exploitation	4 131 563 €	4 324 063 €	192 500 €
	Participations personnes publiques membres	3 028 263 €	3 048 263 €	20 000 €
	Département de la Charente	1 165 814 €	1 165 814 €	
	Etat	784 229 €	804 229 €	20 000 €
	Ville d'Angoulême	694 678 €	694 678 €	
	Région Nouvelle Aquitaine	383 542 €	383 542 €	
	Subventions fléchées	1 103 300 €	1 275 800 €	172 500 €
	dont subv. Grand Angoulême fonct. culturel	57 560 €	57 560 €	
75	Autres produits de gestion courante	30 536 €	33 223 €	2 687 €
77	Produits exceptionnels	1 200 €	65 000 €	63 800 €
042	Reprises sur provisions et sur dépréciations	350 000 €	350 000 €	0 €

TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION

6 873 213 €	7 812 369 €
-------------	-------------

SOLDE D'EXECUTION / SOLDE D'EXPLOITATION
(Recettes - Dépenses)

0 €	0 €
-----	-----

BP 2024 - Section d'investissement

EMPLOIS		Propositions nouvelles 2024	Restes à réaliser N-1	Total
Chap.	Libellés			
001	Déficits antérieurs reportés	138 874 €	0 €	138 874 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	350 000 €		350 000 €
200905	Opération bâtiment général	196 000 €	1 385 555 €	1 581 555 €
	<i>dont autres opérations diverses (autofinancement dégagé)</i>	50 000 €		50 000 €
	<i>dont opérations subv. FNADT 2024 ciné vélos</i>	96 000 €		96 000 €
	<i>dont étude faisabilité</i>	50 000 €		
	<i>dont opérations éligibles reliquat subv. CD16</i>	0 €	1 385 555 €	1 385 555 €
21	Immobilisations corporelles	40 000 €	2 539 €	42 539 €
	<i>Collections et œuvres d'art</i>	40 000 €	2 539 €	0 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		724 874 €	1 388 094 €	2 112 968 €

RESSOURCES		Propositions nouvelles 2024	Restes à réaliser N-1	Total
Chap.	Libellés			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	480 000 €	0 €	480 000 €
13	Subventions d'investissement	239 613 €	1 703 601 €	1 943 214 €
	Financements personnes publiques membres			
	<i>Etat FNADT 2024 (opération Ciné Vélos)</i>	96 000 €		96 000 €
	<i>Autres subventions (étude faisabilité)</i>	50 000 €		
	<i>Etat FNADT (reliquat tranche 2020)</i>	0 €	170 389 €	170 389 €
	<i>Département Charente (reliquat tranche 2021-2023)</i>	0 €	1 383 213 €	1 383 213 €
	<i>FEDER / Région Nouvelle Aquitaine (Site internet subv. 2023)</i>	52 848 €		
	<i>Région Nouvelle Aquitaine (Robot WAOU subv. 2023)</i>	19 544 €		
	<i>Région Nouvelle Aquitaine (Travaux Ciné subv. 2023)</i>	21 221 €		
	<i>Région Nouvelle Aquitaine (solde subv. 2021)</i>	0 €	150 000 €	150 000 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		719 613 €	1 703 601 €	2 423 214 €

SOLDE D'EXECUTION (Recettes - Dépenses)	-5 261 €	310 246 €
---	-----------------	------------------